

Ford Aquitaine Industries : le TGI de Bordeaux veut entendre Ford et le groupe Punch

Par Jean-Philippe Déjean | 09/05/2019, 12:20 | 679 mots



La CGT va-t-elle réussir à faire annuler la fermeture de FAI ? (Crédits : J. Philippe Déjean)
L'assignation de Ford lancée par la CGT auprès du tribunal de grande instance (TGI) de Bordeaux, afin d'obtenir l'annulation du plan de sauvegarde de l'emploi lancé dans l'usine Ford Aquitaine Industries, à Blanquefort (Gironde), est validée par le TGI. A condition que le seul repreneur déclaré de l'usine, le groupe Punch, soit également assigné...

Rien n'est encore fait mais les militants du syndicat CGT de Ford Aquitaine Industries (FAI), à Blanquefort (Gironde), peuvent être contents. Conformément à l'assignation qu'elle a déposée le 2 mai, la centrale a annoncé ce mercredi 8 mai que la vice-présidente du tribunal de grande instance (TGI) de Bordeaux acceptait de juger, en procédure d'urgence, le bienfondé du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) lancé à FAI. Ce dernier va se solder par l'arrêt en août prochain de l'activité de l'usine, qui fabrique des boîtes de vitesses automatiques (6F35), avec une fermeture officielle du site au 1er octobre, précise Gilles Lambersend, secrétaire CGT du comité d'entreprise. FAI emploie 850 salariés, dont près de 400 devraient partir en préretraite.

Ce dossier industriel, qui a connu de nombreux rebondissements depuis 2008, mobilise aujourd'hui services de l'Etat, élus, intersyndicale (FO, CFE-CGC, CGT), mais aussi représentants du ministère de l'Economie et des Finances, au sein d'un groupe de travail qui planche sur l'après-Ford dans l'usine de FAI. Le PSE de Ford Aquitaine Industries a été validé par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Nouvelle-Aquitaine mais la CGT a décidé de tout remettre en question. Elle réfute ainsi le bienfondé économique de la fermeture de l'usine de FAI, qui gagne de l'argent, et attaque aussi Ford pour utilisation abusive de la loi Florange : accusant le constructeur automobile américain de [bloquer la tentative de reprise de l'usine par le groupe belge Punch](#).

Réunion du groupe de travail le 13 mai à Bercy

"La juge veut se faire une idée très précise sur notre demande. C'est pourquoi elle nous a demandé de ne pas assigner seulement Ford mais également le groupe Punch, de manière à avoir tous les acteurs du dossier en même temps. Nous avons contacté Bercy pour qu'un représentant du ministère de l'Economie et des Finances, qui joue un rôle très actif dans ce dossier, soit présent mais ils n'ont pas encore répondu. Nous avons également contacté le groupe Punch pour bien expliquer la situation à ses dirigeants, afin qu'ils ne soient pas surpris par l'assignation" déroule pour La Tribune Gilles Lambersend.

Lire aussi : [Ford Aquitaine Industrie : le nouveau groupe de travail semble bien parti](#)

En se donnant un mois pour traiter cette assignation, le 4 juin prochain, le TGI de Bordeaux donne une petite chance à la CGT de voir sa démarche aboutir à un vrai succès, dont le summum serait l'annulation par la justice de la fermeture de Ford Aquitaine Industries décidée par le groupe Ford et donc des licenciements ! Un scénario très original et jusqu'ici totalement improbable.

"Le tribunal devrait rendre son jugement en juillet, évalue Gille Lambersend. C'est un rebondissement très favorable pour les salariés de FAI, poursuit-il. Il faut dire que notre avocat, Maître Brun, connaît très bien le dossier. Ce lundi 13 mai a lieu une nouvelle réunion du groupe de travail, au ministère de l'Economie et des Finances, et là nous allons mettre les pieds dans le plat. Nous avons déjà dit qu'il était précipité de parler de l'argent que Ford pourrait mettre sur la table pour réindustrialiser le site après son départ" annonce et recadre le secrétaire du comité d'entreprise.

Dans tous les cas la décision du TGI de Bordeaux donne à l'intersyndicale, aux élus et au ministère de l'Economie et des Finances un nouveau levier pour négocier avec Ford. *"Ce que nous n'avons pas réussi à obtenir par la mobilisation, ce que les collectivités territoriales et l'Etat n'ont pas obtenu du fait de leur impuissance, nous tentons de l'obtenir par décision de justice"*, a officiellement déclaré la CGT dans son communiqué. Le jeu est relancé et la CGT, soutenue par l'intersyndicale, espère sauver autant d'emplois que possible, sachant que de nombreux salariés ont déjà commencé à partir en préretraite.